



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER DU 11 JUILLET 2015 AU POULDU

Elus : M. le Maire, Denez DUIGOU, David ROSSIGNOL, Véronique LE CORVAISIER, Gwénaëlle FAVENNEC, Yannick PERON, Jérôme LE BIGAUT

Personnel communal : Kristell MORICE ; Directrice Générale des Services

M. le Maire introduit la réunion et rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques et le dispositif. Chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Il précise que les comptes rendus de quartier sont sur le site internet de la Commune et qu'une fiche de demande d'intervention des services techniques est à disposition des citoyens à l'accueil de la mairie et sur le site internet : http://www.cloharscarnoet.fr/wordpress/wpcontent/uploads/2014/06/formulaire_demande_intervention_st_clohars_carnoet.pdf

Le dispositif a évolué avec le nouveau mandat. Les réunions de quartier sont désormais suivies par des référents. Certaines demandes peuvent prendre du temps avant d'être mises en œuvre : il peut s'écouler entre 6 mois et un an, du fait des délais administratifs, entre autres. D'autres demandes, pour diverses raisons, ne peuvent être validées.

Denez DUIGOU fait le CR de la visite en février sur le Pouldu avec les référents : Véronique LE CORVAISIER, M. Montreuil ; M Texier ; et Mme Le Viol.

Réponses fournies aux questions posées en 2014 :

En noir réponse fournies en 2014

En rouge réalisations et précisions apportées lors de la réunion de quartier 2015.

Rue Anne de Bretagne : y-a-t-il un projet de trottoir ? Les piétons sont obligés de marcher sur la route. C'est dangereux.	<p>Il n'y a pas de trottoirs prévus avec le nouveau lotissement. Nous allons regarder la faisabilité et voir les coûts.</p> <p>Le projet a été examiné. C'est réalisable sur la partie droite en montant mais il est préférable d'attendre que le lotissement soit terminé. Dans 2 ou 3 ans, une reprise de voirie sera envisagée et de fait un cheminement piéton.</p> <p>Les avaloirs, sont l'entretien posait soucis, ont été nettoyés. La vigilance est de mise sur cette rue.</p>
Pouvez-vous nous donner des précisions sur le projet de ferme marine ? Est-il possible de faire une	<p>M. le Maire : Le 18 juin s'est tenue une réunion avec la DDTM, les pêcheurs, l'IFREMER, un laboratoire de Brest et les trois maires concernés. J'avais précédemment reçu l'association DCE et des courriers de la Bande du Rigolo et des Amis des chemins de ronde.</p>



<p>information générale pour l'ensemble de la Commune ?</p>	<p>Le compte rendu de cette réunion figure sur le site internet de la Commune. http://www.clohars-carnoet.fr/commission-cultures-marines-juin-2014/</p> <p>Nous avons posé des questions concernant les pesticides, l'accrochage des algues, la durée de la concession, les surfaces, le déchargement au port de Doëlan. Nous sommes allés à Lesconil pour voir le projet existant.. Concernant Doëlan : nous avons convenu que nous n'avons pas de réponses affirmées sur la possibilité de débarquer, les horaires, le cheminement. Nous étudierons la faisabilité pour voir si c'est réalisable ou pas si l'avis préfectoral est favorable</p> <p>Concernant l'algoculture, le plan breton prévoit 5 à 10 000 ha sur la Bretagne avec l'installation d'une filière professionnelle structurée, inexistante à ce jour.</p> <p>Les fils sont maintenus avec des plots pour permettre la réversibilité du projet.</p> <p>L'étude d'état initial ne se fera que s'il y a accord. Il y aura tous les ans des suivis et relevés. Le projet est conforme à ce qui se fait dans les zones Natura 2000.</p> <p>M. le Maire : Ce n'est pas mon rôle de faire une information générale sur ce projet. J'ai remonté les questionnements des associations d'environnement de la commune. Sur ce qu'on a pu voir, l'impact visuel est limité, invisible à l'œil nu de la côte. La principale difficulté est le fait qu'il y aura des périmètres confisqués à la plaisance. Pour le côté scientifique, il y a l'IFREMER, le labo de Brest ... Nous ne sommes pas des scientifiques. Nous serons attentifs à la faisabilité sur Doëlan.</p> <p>M. Joël LE THOËR précise que les algues sous conditionnées en mer dans des big bags. Pas conditionnées sur le port.</p>
<p>Chemin de Porsguern : c'est la gadoue.</p> <p>Le problème vient notamment des chevaux qui passent ici au galop.</p>	<p>Le chemin a été refait une fois cet hiver. Nous avons interdit la circulation piétonne. Il a été refait récemment. L'entreprise a un objectif de résultat. Si ce n'est pas conforme à ce que nous souhaitons, ils n'auront pas la réception de chantier.</p> <p>Concernant le passage des chevaux, il est possible techniquement de les empêcher de passer. Est-ce souhaitable ? Nous étudierons la question.</p> <p>Les travaux de reprise du chemin ont été faits mais cela reste encore insatisfaisant. Le chantier n'a pas été réceptionné et l'entreprise doit revenir sur ce chemin pour sa remise en état.</p> <p>S'agissant des chevaux, la municipalité fait le choix de laisser les chevaux passer.</p>
<p>Rue de St Maudet, la vitesse est excessive. La finition des bas-côtés est à revoir, c'était carrossable avant les travaux.</p>	<p>Pour la vitesse seuls les aménagements du type plateau produisent des effets sur la vitesse. Vous êtes en entrée d'agglomération, cela peut être envisagé mais budgétairement on ne peut pas en mettre partout dans un délai court.</p> <p>Pour le bas-côté le chantier n'est pas réceptionné. Il faudra que cela soit identique à l'état préalable.</p> <p>La réfection de voirie reste à finaliser devant les conteneurs à poubelle car du fait du poids des camions, les trous subsistent.</p>



	<p>S'agissant de la vitesse, un poteau est en cours d'installation pour recevoir un radar pédagogique. La voirie sur ce secteur sera reprise par le CD (Conseil Départemental) en 2016.</p>
<p>Il y a un problème de visibilité sur le carrefour de Croas An Ter, des voitures remontent à toute allure. Possibilité d'un plateau ?</p>	<p>C'est une route départementale. La Commune ne peut intervenir qu'en agglomération. Cette question a déjà été évoquée lors d'une précédente réunion de quartier. Le Conseil général avait été saisi et avait répondu que les aménagements actuels étaient satisfaisants.</p> <p>M. RUNAVOT précise qu'il n'y aura pas de plateau à cet endroit. Le Conseil général a interdit les plateaux surélevés, même en agglomération. M. le Maire : nous allons quand même les solliciter de nouveau concernant ce carrefour.</p> <p>M. Olivier BONNET, pompier, signale que les ralentisseurs sont très dommageables lorsque des blessés sont transportés en ambulance.</p> <p>Le maire a sollicité à nouveau le CD dont la réponse reste identique : pas de possibilité d'aménagement de plateau sur ce carrefour. On pourra peut-être aménager les abords du carrefour.</p>
<p>Le chemin qui mène au camping du Vieux four est impraticable l'hiver.</p> <p>Est-il possible de prévoir des trottoirs dans la seconde partie de la rue du philosophe Alain ? Les gens marchent sur la partie réservée au voiture. Sur le bas-côté fait de gravillons, nous marchons coincés entre les voitures et les ronces.</p>	<p>Nous irons voir sur place</p> <p>Les travaux sont terminés. C'est aussi une histoire de coût. Nous ne mettons pas systématiquement des trottoirs de chaque côté des voies.</p> <p>M. le Maire précise qu'il a demandé à l'ASVP de mettre des PV sur les infractions au stationnement. Les gérants des campings nous ont dit qu'ils étaient satisfaits des circulations, idem pour les usagers de la chapelle. La balayeuse passe une fois par semaine au Pouldu, la priorité étant de ramasser les feuilles dans les caniveaux.</p> <p>Concernant les ronces, nous notons les noms des propriétaires dont les haies ne sont pas taillées et qui débordent sur la voie publique, gênant la circulation. Parfois, certains propriétaires en résidence secondaire ne sont pas venus depuis plusieurs mois et ont leurs haies qui débordent. Nous écrivons, mais il arrive fréquemment que nos remarques soient très mal acceptées.</p> <p>La rue a été réaménagée : un cheminement piéton a été fait, sécurisé par des barrières. L'emplacement des contenants a été revu, le 1^{er} est fait, le sd est en cours. Pour les haies, les services écrivent aux propriétaires pour leur demander de faire le nécessaire. Toutefois, de nombreuses résidences secondaires existent, dont les propriétaires sont absents.</p>
<p>Boulevard des plages : problème de vitesse des véhicules entre Hent Ar Mor et la rue du camping du Kérou : les véhicules mordent sur la piste cyclable dans le virage, c'est excessivement dangereux.</p>	<p>Nous irons voir sur place.</p> <p>Il y a des panneaux limitant la vitesse que chacun doit respecter.</p> <p>Pas de solution pour la bande cyclable. Installer de petites bordures est accidentogène, les bandes rugueuses ne fonctionnent que si la vitesse est déjà assez forte donc il n'y a pas de solution satisfaisante aujourd'hui.</p>



<p>Qu'allez-vous faire des pommiers à Kerzellec, ils ne sont pas entretenus ?</p> <p>Accès : il y a besoin de rajouter du sable</p>	<p>Nous irons voir mais cette parcelle qui est un commun de village est régulièrement entretenue par nos services.</p> <p>Les pommiers abîmés ont été remplacés</p> <p>Accès à la STEP : il n'y a pas de difficulté en ce moment. Nous ferons ce que prévoit le permis de construire</p>
<p>Des nouvelles sur les travaux de l'hôtel Ar Men ?</p>	<p>Les propriétaires indiquent qu'il n'ouvrira pas cet été. Les artisans ont pris du retard. Ils espèrent une ouverture pour la saison prochaine.</p>
<p>Cet hiver il y a eu de grosses pluies. Rue Anne de Bretagne, l'eau descend du nouveau lotissement. Il y a des grilles au niveau de l'abri bus, mais toujours bouchées, de même sous les pins des terrains de tennis, les grilles sont bouchées avec formation de mares d'eau.</p>	<p>Les voiries sont abimées. On les répare régulièrement, mais le sable et les gravillons descendent quand il pleut et bouchent les grilles.</p> <p>M. DUIGOU atteste que le quartier s'est effectivement beaucoup urbanisé avec des résidents à l'année. Il faudra effectivement penser à un aménagement global dans ce secteur.</p>
<p>Le sentier au sud du lotissement des Sentiers, en face de l'emplacement pour les poubelles est privé ou communal ? Il n'est jamais nettoyé.</p>	<p>M. RUNAVOT : je pense qu'il est communal, nous vérifierons.</p> <p><i>Après vérification, il s'avère que le chemin est privé, il appartient au lotissement des Sentiers.</i></p> <p>L'entretien du chemin appartient aux co-lotis du lotissement</p>
<p>Rue du Port : circulation piétonne dangereuse.</p>	<p>Il n'est pas possible d'avoir des trottoirs compte tenu de l'étroitesse de la voie.</p>
<p>Il serait bon de vérifier l'état des routes au hameau de Kernou.</p>	<p>Nous irons voir à Kernou.</p>
<p>Riverains chargés du suivi de la réunion de quartier</p>	<p>MM. Texier et Montreuil, Mme Le Viol sont désignés comme référents chargés avec Mr Duigou et Mme Le Corvaisier du suivi de cette réunion.</p>

Le maire présente les réalisations 2014 sur le secteur du Pouldu.

- Ravalement de l'école ST Maudet
- Partie des dunes : changement des ganivelles en bois de phase prévue en 2016. L'ensemble du milieu dunaire sera réaménagé
- Elaboration de la base surf avec un fonds de concours de 80K€ communal. Important pour Itoursime et les riverains
- Enfouissement des réseaux à Porsmorric
- Réfection du parking de bellangenet, agrandi et boisé
- Rue des grands sables et rue du Kérou : organisation du stationnement avec des trottoirs rendus aux piétons
- Jeux du Pouldu entièrement refaits
- Réfection de la route de Kernou
- Rue Sérusier rue Beaufrère reprise des voiries et trottoirs, réfection de 5 places de stationnement. Travail avec Espacil et à la rentrée plan de rénovation de toutes les maisons du secteur pour plus de 500K€ (isolation, huisseries, communs)



- Classes découvertes avec la société rêves de mer : un accord a été passé avec le CCAS EDF rue des grands sables. Ce centre de vacances qui ne fonctionne que 3 4 semaines par an, sera ouvert à l'année avec des cours de voile et des classes de mer
- Ouverture d'une 5eme classe à St Maudet en bilingue breton : ceci conforte l'école ST Maudet
- Reprise de la numérotation dans de nombreux secteurs du Pouldu
- STEP terminée et inaugurée même s'il reste encore de menus travaux à réaliser

Questions 2015

<p>Remerciement pour les réalisations faites au Pouldu depuis l'année derrière.</p> <p>Question des pistes cyclables : les petits enfants fréquentent beaucoup le Pouldu et problème majeur de circulation</p>	<p>Jacques JULOUX indique qu'il existe une piste cyclable au Pouldu qui remonte jusqu'au moulin. C'est une bordure cyclable. Le besoin se fait sentir d'en avoir ailleurs. Il y a 60M€ au budget 2015 pour ce projet et 60M€ déjà positionnés en 2016.</p> <p>Le problème auquel sont confrontés les élus tient à l'emprise du terrain et aux autorisations des propriétaires. Il suffit d'un propriétaire qui refuse ou un agriculteur qui exploite pour empêcher le projet. Le cheminement partait du moulin, vers Kermerrien puis derrière ST Mady, arrivait derrière l'hermitage et rejoignait la future piste cyclable du bourg, qui se fera dans la ZAC.</p> <p>Actuellement ce projet est bloqué : l'exploitant agricole ne souhaite pas que la piste passe là. Nous sommes en situation de stand-by provisoire et de négociations. Ce qui était prévu n'est pas réalisable cette année.</p> <p>De même, il faut une piste cyclable pour aller à Doëlan qui passe par la vallée verte : le constat est le même... Les prochaines révisions de PLU devront intégrer les pistes cyclables. Les propriétaires ne sont pas chassés par les Emplacements Réservés (ER) : ce n'est qu'en cas de vente que la commune devient prioritaire.</p> <p>Jacques JULOUX rappelle que la municipalité est favorable aux pistes cyclables.</p>
<p>Demande d'enfouissement de réseaux sur le plateau de Kerzellec : 18 poteaux électriques et téléphoniques nuisent au paysage</p>	<p>David ROSSIGNOL explique que le problème tient au coût : 16000€ sont prévus pour l'enfouissement de 2 poteaux soit une ligne mais l'intégralité des réseaux ne pourra être enfouis.</p> <p>Jacques JULOUX informe que la décision appartient au SDEF (Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère) .C'est lui qui paye l'enfouissement. Il paye une partie liée à l'électrification mais pas les télécoms ni les candélabres.</p> <p>Quand il y a une demande, le SDEF regarde les priorités et le nombre de maisons concernées.</p> <p>Ainsi, la demande a été faite pour la rue des glénans : du fait des dépenses contraintes, cela a été refusé. Nous avons des demandes très fortes du côté du Kérou car les vents sont très violents et les lignes sont aériennes ce qui génère des problèmes.</p> <p>De même sur Doëlan RG. Quand on refait des réseaux d'assainissement, on fait systématiquement l'enfouissement des réseaux à ce moment -là. Ex à Porsmorric.</p> <p>Nous ne pouvons tout faire et la priorité sera à Doëlan Pour mémoire, le coût des opérations d'enfouissement était de : Rue du philosophe Alain : 200M€ Rue de Quimperlé : 170M€</p>
<p>Collectif de ST Julien : un courrier a été envoyé en mairie au sujet du parking de St Julien dont l'existence</p>	<p>Denez DUIGOU rappelle que ce parking existe depuis plus de 10ans. S'il a été classé en ZH (Zone Humide) auparavant, Denez DUIGOU n'en avait pas connaissance. Il vérifiera. Les travaux sur la parcelle concernée ont été faits</p>



<p>est remise en cause. Il existe depuis une dizaine d'années et en recherchant auprès de la DDTM, il est classé en ZH (Zone Humide) et au titre de inventaires 2009 et 2010 il est toujours en ZH il n'y a eu aucune déclaration de faite pour l'établissement du parking, alors même que c'était une obligation légale. Des remblaiements ont été faits, des talus ont été créés imperméabilisant le terrain... De plus, les utilisateurs de ce parking s'en servent comme toilettes publiques et les eaux descendent sur la plage où les enfants se baignent Enfin, Cette zone est en zone de submersion marine. Tout cela aura dû conduire tout naturellement à placer ailleurs ce parking</p> <p>Les riverains sont en permanence envahis par les voitures et les campings cars qui se moquent du sens interdit et font demi-tour... La signalisation est mal placée.</p>	<p>par les précédents élus. Pour ce qui est du classement, aujourd'hui cette parcelle n'est pas en ZH dans le diagnostic intégré au PLU. Il comprend les désagréments. Le loi autorise les parkings en zone d'aléa moyen par rapport aux submersions marines.</p> <p>Jacques JULOUX comprend les désagréments subit mais rappelle le contexte : Le bas Pouldu n'a pas intégré dans son aménagement une réflexion sur le stationnement et les circulations. Il manque de parkings dans cette zone. La demande de suppression pourrait être étudiée s'il y avait une alternative mais ce n'est pas le cas. Les gens veulent toujours se garer au plus près et donc au bas Pouldu. Si on place un autre parking au bel air, de toute façon le flux en bas existera toujours. Quand il a effectué la 1ere visite, à la demande des riverains : c'est parce que les campings cars venaient l'hiver et stationnaient sur ce parking. Un portique a donc été installé qui permet pendant 8 mois d'interdire le stationnement de ce type de véhicules. Il y a des plots partout sur le boulevard de la Laïta pour empêcher le stationnement le long des trottoirs.</p> <p>Les élus à l'époque avaient le droit de faire un parking sur une ZH. Les points que vous abordez seront vérifiés. Aujourd'hui, le parking existe : si nous le supprimons, nous créerons une très grande difficulté. Celui que nous avons imaginé au bas Pouldu a reçu un avis défavorable du commissaire enquêteur ce qui nous a conduit à le supprimer.</p> <p>Nous continuerons de rechercher des solutions, peut-être du côté du Grazellou mais c'est compliqué. Maintenant si nous pouvons améliorer des choses vis-à-vis des usages déviants, nous le ferons.</p> <p>David ROSSIGNOL s'y rendra avec Lionel RUNAVOT pour étudier la situation sur place et peut-être laisser le portique à l'année.</p> <p>Cette signalétique a été bougée à la demande des résidents en réunion de quartier. Elle a été initialement déplacée à la demande de ces derniers et positionnée telle qu'elle existe actuellement. L'essai a donc été fait l'essai et n'est pas concluant.</p>
<p>Stationnement rue Bellevue : il y a une ligne jaune dans le croisement et les voitures stationnent quand même : ce qui génère un gros problème de visibilité</p> <p>pour le bourg devant la médiathèque, la question est posée de faire du plateau rehaussé un passage piéton</p>	<p>Le maire explique que les ASVP sont recrutés pour cela : ils vont être informés de ce problème</p> <p>Une visite sur place permettra de mieux cerner la demande</p>
<p>Plage des anglais (Porscastel) : il y avait un accès qui a toujours existé c'est empierré. Quelqu'un a entrepris de démolir pour récupérer</p>	<p>Nous irons voir sur place. David ROSSIGNOL s'y rendra avec Lionel RUNAVOT L'escalier a été supprimé. On ne maintient que le passage est en déclinaison.</p>



<p>les pierres. La mer va finir par entamer complètement ce passage qui protégeait le chemin côtier qui passe au-dessus.</p> <p>Plainte de la détérioration de l'accès à cette plage chevaux sur les dunes et chemins côtiers : il n'y a pas de panneaux pour interdire leur accès</p> <p>Des gens viennent ramasser des galets avec des camions à l'entrée de la rivière à la tombée de la nuit</p>	<p>Sep/oct : des chicanes seront installées sur le sentier côtier pour empêcher le passage des chevaux. Idem pour les dunes. Un cheminement avec des câbles sera installé pour limiter le cheminement de la dune et empêchera les chevaux de passer.</p> <p>Des itinéraires chevaux ont été mis en place avec les haras de Cotonnard et le service des sports</p> <p>Il faut appeler la gendarmerie</p>
<p>Les Décorations au Pouldu sont très jolies</p>	<p>Elles ont été faites par les ST à leur initiative. Malgré tout, un courrier a été reçu pour s'en plaindre.</p> <p>Les poteaux sont aussi dissuasifs pour ne pas monter sur les plates-bandes.</p>
<p>Problème de circulation sur le haut de la rue des grands sables : les voitures se garent sur les trottoirs ; non-respect des personnes à mobilité réduite et des familles dont les enfants sont obligées de quitter les trottoirs pour marcher sur la voie</p> <p>Les gens du coup se garent rue de Groix et dangereux</p> <p>Portion rue de Kerzellec et rue des grands sables : les camions ont du mal à passer Parking est-il prévu dans ce secteur ?</p>	<p>Le Stationnement sur trottoir est interdit : c'est le Baba du code la route. Les ASVP passeront mais ils ne travaillent pas 24h24. On ne peut installer des plots sur tous les trottoirs... De nouveaux « soyons chics soyons citoyens » vont être imprimés, plus fréquemment...</p> <p>David ROSSIGNOL : les aménagements n'ont pas été faits de gaieté de cœur mais vu les incivilités et la situation, nous avons été obligés d'en prévoir à certains endroits. En revanche, tous comme les plateaux de ralentissement, il n'est pas envisageable d'en installer dans toutes les rues.</p>
<p>Lieu-dit croix de Kernous : pas de numéro : demande la numérotation dans ce secteur</p>	<p>1200 numéros ont été créés depuis le mandat précédent ! Il en reste à peu près autant... la demande sera transmise au conseil des sages. Ce sera fait mais il est difficile de donner un délai.</p>
<p>M Lescoat se montre satisfait de la gestion communale et des contacts établis avec la population</p>	
<p>Qu'en est-il du projet Ar Men ?</p>	<p>Les propriétaires expliquent qu'ils rencontrent des difficultés avec les entreprises. Ils sont passés bâtiments de France avec un projet de piscine. C'est beaucoup plus coûteux que prévu : ils leur manquent 300 000€.</p>
<p>Dangerosité de la rue des grands sables : des jeunes remontent cette rue à une vitesse effarante Les cyclistes qui descendent : il faudrait un autre panneau au-delà de la place Gauguin : proposition de peinture au sol, une flèche cycliste ça se fait ailleurs et cela fonctionne</p>	<p>Jacques JULOUX rejoint M Lescoat : il faut améliorer la signalétique. La peinture au sol est une bonne idée. S'agissant de la vitesse, tous les riverains de toutes les villes s'en plaignent. Des panneaux ont été mis, deux plateaux ont été créés... on peut difficilement aller au-delà.</p>
<p>Parking bvd de la Laïta : parkings faits pour les résidents mais</p>	<p>Ce parking n'est pas réservé aux résidents : nous avons souhaité matérialiser les parkings pour les résidents et les autres. Le Domaine Public</p>



problème en été, des gens s'y garent. Il faudrait indiquer qu'ils sont réservés aux résidents.	n'est pas privatisable. Les voitures doivent normalement être stationnées dans la propriété : c'est la loi qui le prévoit. L'interdit sauf riverain est là pour empêcher les campings cars de s'y rendre : la voie reste publique. Il ne faut pas que ça devienne des voies privées. Les référents se rendront sur place pour essayer d'améliorer les choses
La balayeuse ne passe pas là où sont stationnées les voitures : il faudrait que les riverains soient prévenus de son passage pour prendre leur disposition	Ce n'est pas possible de prévenir les gens : elle passe tous les jours et il n'est pas possible de prévenir toutes les personnes. On peut regarder si l'information peut être mise sur internet...
Beaucoup de cadeaux laissés devant les maisons avec les chiens ! il faudrait des sacs à crotte	Un soyons chic soyons citoyen est en projet. Malgré les sacs à crotte, les problèmes subsistent...c'est vraiment un comportement individuel.
Odeurs fortes devant certaines bouches d'égout : est-il possible d'y remédier (Kernaquernat)	David ROSSIGNOL explique la situation. Avant les travaux sur les réseaux, tous les effluents transitaient par ST Mady. comme le réseau était en mauvais en état, un autre réseau a été recréé. Dès le début, des désordres ont été signalés. Il a fallu qu'in réagisse et depuis 15 jours, 3 semaines, un traitement préventif est mis en place pour neutraliser les odeurs. Le réseau est tellement étanche que les odeurs remontent par les bouches d'égout. De fait, le problème est normalement réglé. L'odeur de chlore n'a rien à voir. David ROSSIGNOL a demandé à la SAUR : rien à signaler sur le fonctionnement de la STEP ce jour-là. Une personne signale que c'est arrivé 2 fois déjà. Jacques JULOUX rappelle que le processus de maîtrise des odeurs portait sur la STEP et non sur le transit.
Demande de couper l'éclairage public à côté de la STEP	On peut intervenir sur les horloges pour éteindre les lampes mais c'est la lumière du soleil qui les déclenche. L'horloge de Kerzellec a un dysfonctionnement : l'entreprise va intervenir
Cache contenaires à Kerzellec	Cela va être fait : cela aurait même dû être fait
Signalisation du GR 34	Yannick PERON est chargé de ce dossier : du côté du départ bvd de la Laïta. Le conseil des sages a fait plusieurs propositions à ce sujet.
La rue de Groix n'est pas en zone 30 : il faudrait qu'elle y soit	Cela nécessiterait des aménagements trop couteux
Constatation : mur qui surplombe la plage des grands sables : il y a des fissures. Ne faudrait-il pas réparer avant qu'il y ait une tempête ou une grande marée qui ne le détériore sérieusement...	Les services passeront. Un inventaire annuel des ouvrages portuaires est fait. Le maire va se renseigner pour voir si ce mur est intégré aux ouvrages à vérifier.
Route qui monte de Lanmar : va-t-elle ouverte à tous ?	Cette route ne mènera qu'au lotissement. Le chemin de ST Maudet restera le chemin de St Maudet
Les ASVP : comment les contacter et quels sont les horaires ?	Il suffit d'appeler en mairie Les horaires ne couvrent pas la semaine et si on commence à les donner, les gens sauront quand ils ne sont pas là..
Route de Kerandoare est très détériorée : il n'y a plus d'enrobé	Une visite est prévue sur place
Plage des grands sables : grande	Le nettoyage est fait 2 fois par semaine mais le nettoyage trop fréquent



bande d'algues à nettoyer	détériorer la laisse de mer.
Numérotation : peut-on imposer aux gens de poser leurs numéros sur les maisons Intervention des pompiers il y a 15 jours : ils ont mis 20 min pour trouver l'habitation : le n° n'était pas sur la maison...	Denez DUIGOU explique qu'une fois la numérotation terminée, des plaques sont commandées (10€/plaque). elles sont ensuite envoyées aux personnes concernées avec un courrier qui indique toutes ces recommandations. Les services de la ville ne peuvent fixer les plaques à la place des propriétaires. Jacques JULOUX informe que dans le prochain KI : un article à ce sujet sera publié
Les sentiers privés qui vont de la plage au boulevard des plages sont-ils autorisés aux piétons ?	Lorsque les chemins sont privés, c'est aux risques et périls des piétons.. Denez DUIGOU précise qu'il y a des passages qui sont du domaine privé car ils appartiennent à quelques propriétaires en indivision donc logiquement : l'accès aux piétons n'est pas autorisé mais il y a parfois des tolérances..

Les référents sont toujours d'accord pour suivre les réunions : Mme Le Viol, M Texier et M Montreuil